



Contrôle de la caisse d' allocation familiale

Par filoue

Bonjour

je voulais savoir si un contrôleur de la caf avait le droit de venir au domicile faire son contrôle sachant que je suis hébergé car la personne qui m' héberge ne veut pas .
merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Oui il a le droit de vous visiter sur votre lieu de résidence. Si votre hébergeur refuse les visites (de quel droit ?) vous risquez la suspension de vos allocations.